



# Safety chez Swisscom

**Dangers**

© SiBe Safety Swisscom Konzern

swisscom

C1 Public



# Safety chez Swisscom

## Dangers



Selon Directive CFST 6508, Annexe I

Swisscom est classé comme "entreprise avec dangers particuliers" pour le fait que les collaborateurs sont exposées à plusieurs dangers présentes dans l'entreprise selon la Directive CFST (6508, Annexe I).





# Safety chez Swisscom

## Dangers



En particulier, Swisscom (directement) ou par l'intermédiaire de partenaires contractuels (p.ex. EG – indirectement), effectue certains travaux qui sont confrontés aux risques suivants:

### 1. Travaux sans emplacement de travail fixe\*

- Secteur principal de la construction et du second œuvre (bâtiment et génie civil): travaux sur les chantiers, nettoyage de bâtiments, travaux de montage, etc.; chantiers en consortium
- Construction de lignes électriques aériennes
- Montage (grands chantiers)
- Ne font pas partie de la catégorie "Travaux sans emplacement de travail fixe": collaborateurs du service extérieur; conseillers, vente; services de montage / de réparation; concierges; entretien de locaux; expédition, magasiniers, convoyeurs, etc.; transports / sociétés de transport

### 2. Travaux présentant des risques mécaniques élevés: p.ex. où l'on peut se piquer, se couper, être heurté ou écrasé

### 3. Travaux comportant un risque de chute: postes de travail et voies de circulation surélevés





# Safety chez Swisscom

## Dangers



- 4. Travaux dans des conditions de service particulières et travaux d'entretien:** avec risque accru d'accident ou de maladie professionnel
- 5. Personnes travaillant seules, etc.**
  - Qui exécutent des travaux présentant un risque élevé d'accident y compris les domaines où le personnel peut être menacé d'agression ou d'autres formes de violence
- 6. Déplacement manuel de charges, postures et mouvements inadéquats**
  - Manutention de lourdes charges ou de charges à déplacer fréquemment
  - Mouvements répétitifs de levage et port de charges
- 7. Liquides, gaz, poussières inflammables:** gaz, vapeurs, aérosols et poussières fines qui, associés à l'air, forment un mélange facilement inflammable
- 8. Substances nocives**
- 9. Radiations non ionisantes:** champs électromagnétiques, rayons ultraviolets et infrarouges, lumière visible
- 10. Laser:** utilisation de lasers des classes 3B et 4
- 11. Electrisation**
- 12. Activités présentant un risque accru d'accident en raison de la non-perception de signaux sonores**

